



LYCEE ADRIEN ZELLER BOUXWILLER



Projet d'évaluation du Lycée

Les différents types d'évaluation

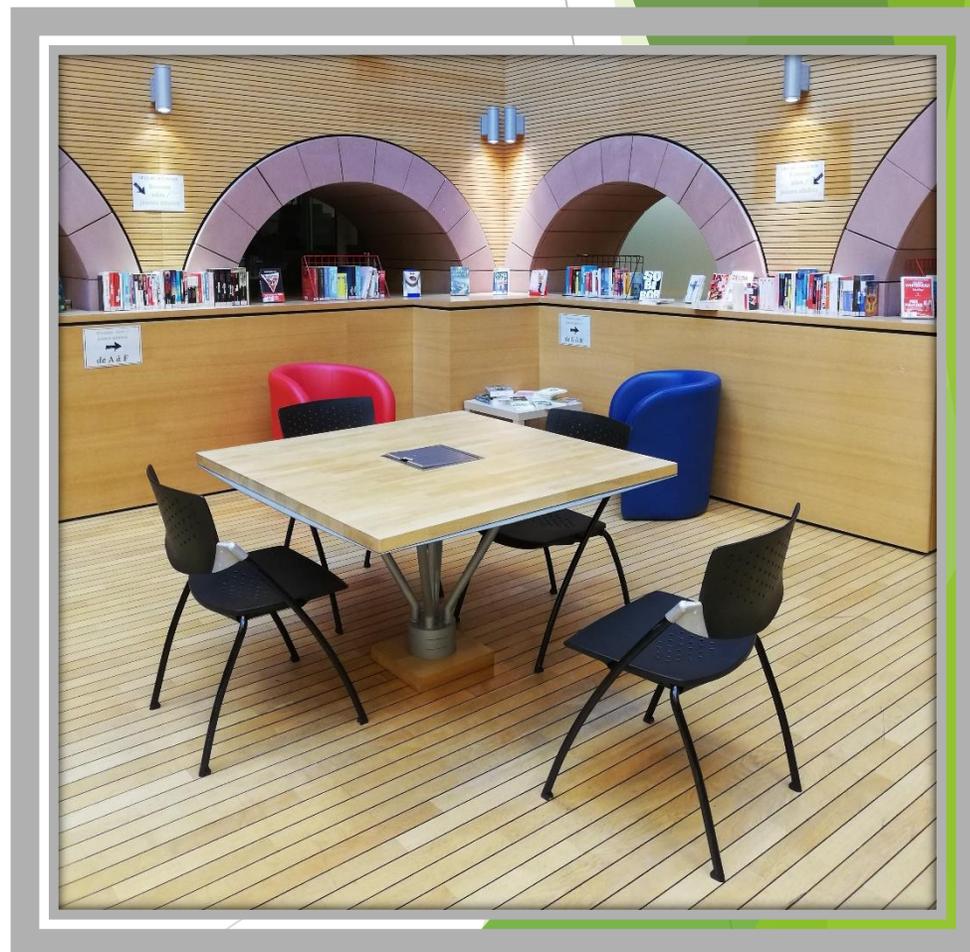
- **L'évaluation diagnostique** a pour objet de connaître le niveau

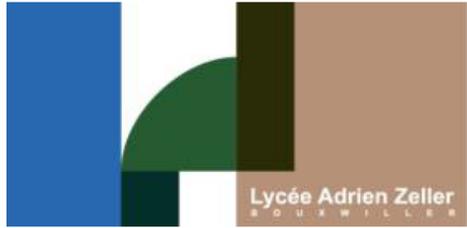
de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève. (coefficient 0 sur MBN-la vie scolaire)

- **L'évaluation formative** prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.

- **L'évaluation sommative** atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

SEULES LES EVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES peuvent être PRISES EN COMPTE POUR LA MOYENNE TRIMESTRIELLE

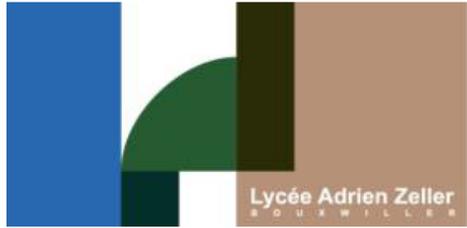




Harmonisation des pratiques

CE PROTOCOLE SUIT LE Guide de l'évaluation
des apprentissages et des acquis des
élèves dans le cadre de la réforme du
lycée général et technologique
TEXTE DE REFERENCE DE L'EDUCATION NATIONALE

NOS EQUIPES ONT TRAVAILLE AFIN DE METTRE EN
PLACE PAR MATIERE UN PROTOCOLE FORMALISE ET
SUIVI PAR TOUS

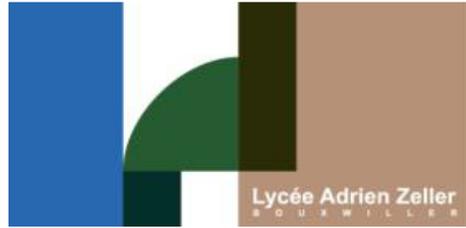


Les supports d'Évaluation

- DEVOIRS SUR TABLE SURVEILLE
- DEVOIRS A LA MAISON (attention certains travaux ne sont pas notés mais leur rendu est obligatoire et le non rendu peut être sanctionné)
- ORAL
- PRODUCTIONS DE GROUPE
- TRAVAUX PRATIQUES selon les matières
- ▶ CONTRIBUTIONS NUMERIQUES AU TRAVAIL COLLABORATIF (moodle)

.....En présentiel ou distanciel selon le contexte

.....Les élèves sont avertis à l'avance des dates des évaluations et du délai pour rendre les devoirs maisons



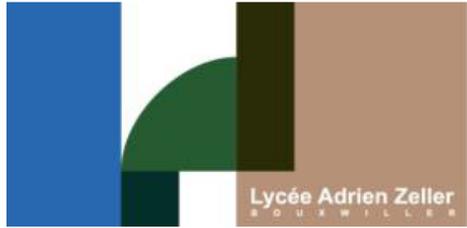
Les moyennes

Dans la mesure du possible une moyenne trimestrielle ou semestrielle doit comporter plusieurs notes pour être représentative.

C'est l'enseignant qui détermine de la représentativité de la moyenne selon les attendus de sa matière

Sauf :

- EPS : protocole spécifique , co-évaluation en terminale
- EMC : 1 fois tous les 15 jours seulement, une note par trimestre, 2 par semestre



EN CAS D'ABSENCE JUSTIFIEE

LES PARENTS SONT AVERTIS DES ABSENCES OU DES DEVOIRS NON RENDUS en consultant MBN-la vie scolaire

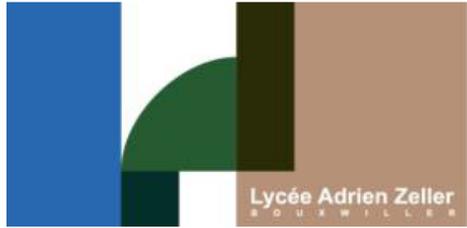
L'enseignant peut proposer un rattrapage de la forme qu'il juge adéquat. Il peut également proposer un rattrapage en fin de période si il juge que la moyenne de l'élève n'est pas représentative. La vie scolaire organisera alors le rattrapage de façon groupée une fois par période et convoquera les élèves concernés le mercredi après-midi

Si malgré cela l'enseignant n'obtient pas de moyenne significative, la moyenne n'apparaîtra pas dans le bulletin. Le professeur indiquera dans la remarque la ou les notes obtenue,

Au dernier conseil de classe décidera si les moyennes et notes obtenues dans l'année sont significatives pour le calcul du contrôle continu du baccalauréat

EN CAS D'IMPOSSIBILITE D'EVALUER SELON NOTRE PROTOCOLE LE CHEF D'ETABLISSEMENT CONVOQUERA L'ELEVE A UNE EPREUVE DE REMPLACEMENT EN FIN D'ANNEE SUR TOUT LE PROGRAMME ET DONT LA NOTE SE SUBSTITUERA AU CONTRÔLE CONTINU.

En cas d'échec de toutes les remédiations la note zéro sera retenue pour la discipline concernée au baccalauréat

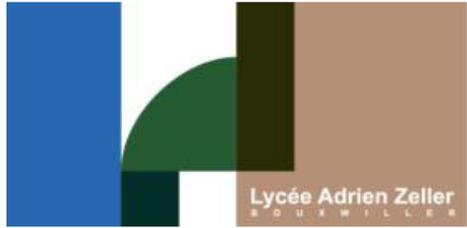


EN CAS de cours suivis au CNED

Certains élèves suivent des cours de langue ou d'option au CNED. Ces cours doivent être soumis à l'autorisation du chef d'établissement et restent à la charge financière des parents (sauf accord du rectorat pour la continuité pédagogique).

Les élèves ont obligation de rendre tous les devoirs dans les délais impartis. Le CNED envoie les notes et remarques à l'établissement qui intègre la moyenne et la remarque dans les bulletins,

En cas de moyenne non significative, l'élève est convoqué en septembre à une épreuve de remplacement organisé par le rectorat à Strasbourg. En cas d'absence, la note annuelle sera zéro. En terminale, l'élève qui sera convoqué à une session en septembre n'obtiendra la totalité de ses résultats du baccalauréat seulement lors de la fin de la session de septembre.



EN CAS D'AMENAGEMENT des examens

Les aménagements sont demandés par les familles qui pourront être conseillées par les professeurs principaux.

La totalité des aménagements obtenus seront pris en compte pour toutes les évaluations sommatives, exemple 1/3 temps ou réduction du sujet, outil informatique, secrétariat...

Les élèves devront s'exercer à suivre les aménagement obtenus (logiciels autorisés, reformulation des consignes par un assistant...) dès qu'ils ont eu connaissance de leur aménagements, qu'ils devront présenter à chaque évaluation sommative à leur professeur.

Prise en charge de la surveillance de la classe par la vie scolaire en cas de besoin d'accompagnement spécifique par l'enseignant ou autre cas particulier

En cas de fraude

- ▶ Aux épreuves terminales : fraude constatée sur un procès verbal, contre-signé par le candidat, transmis au recteur de l'académie. Convocation de l'élève et sa famille (si mineur) au rectorat. Le recteur décide s'il convoque la commission de discipline du baccalauréat qui prononce une sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction de passer le bac ou de s'inscrire en post-bac pendant 5 ans.
- ▶ Dans le cadre des évaluations du contrôle continu : l'élève poursuit son évaluation, le professeur confisque l'objet ayant permis la triche, fait un rapport d'incident au chef d'établissement qui décide des suites à donner conformément au règlement intérieur du lycée. De plus, L'enseignant pourra selon la situation considérer une partie ou la totalité de la copie comme nulle. En effet, une copie manifestement entachée de tricherie peut justifier l'attribution d'un zéro.

ANNEXE - bac blanc

- ▶ Une épreuve de bac blanc est prévue pour le français en première ainsi que des oraux individuels
- ▶ Une épreuve écrite de philosophie, et pour chacune des spécialités est organisée en terminale
- ▶ Un grand oral blanc est proposé aux élèves en fin d'année

ANNEXE - SCIENCES

► Enseignement scientifique

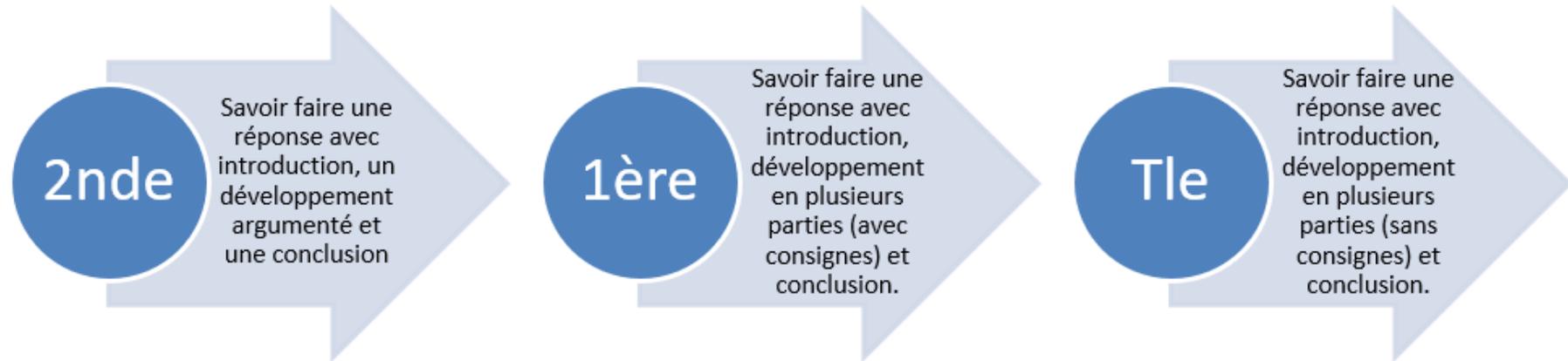
(dans la mesure du possible)

- en Première, 2 à 3 évaluations par semestre
- en Terminale, 2 évaluations en SVT et 1 évaluation en physique-chimie par trimestre, 1 évaluation en mathématiques au 3^e trimestre

ANNEXE - Histoire Géographie

Attendus en fin de chaque classe

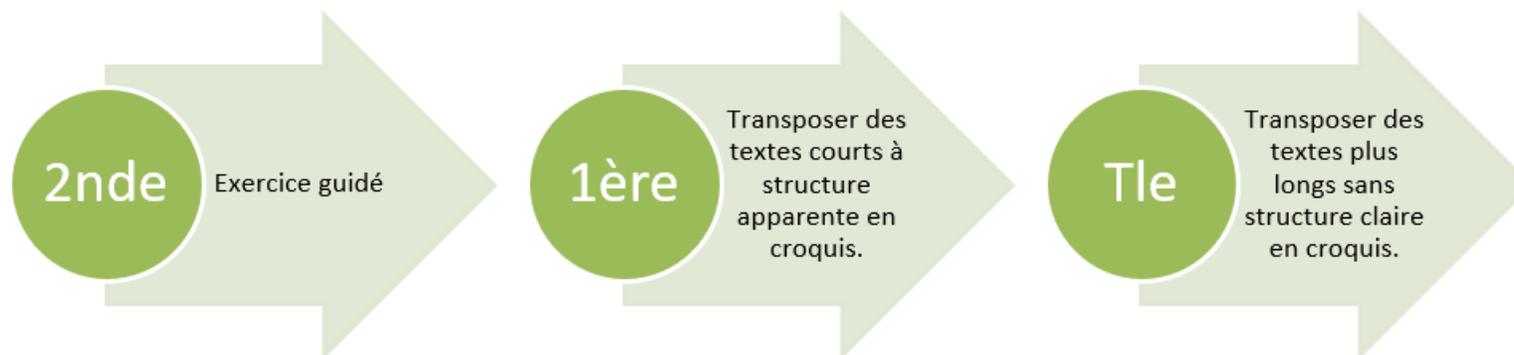
Question problématisée – tronc commun



Analyse de documents – tronc commun



Transposer un texte en croquis – tronc commun (tous les enseignants ne pratiquent pas cet exercice)

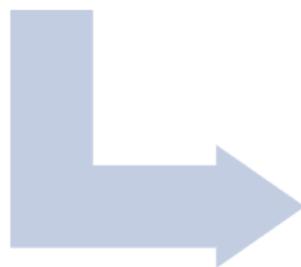


En STMG, les professeurs visent également la maîtrise de compétences argumentatives, de sélection d'informations et d'explication ainsi que la réalisation de petites activités cartographiques mais en passant davantage par des exercices guidés et des questions plus courtes.

En enseignement de spécialité (HGGSP)

1ère

- Dissertation complète mais sans transitions ou ouverture
- Étude critique de documents : fixer et expliciter les attentes en travaillant éventuellement par parties de l'exercice



Tle

- Dissertation complète avec transitions et ouverture
- Étude critique de documents complète en visant la maîtrise de l'approche critique (biais des auteurs, critiquer la sélection des documents)

ANNEXE - EPS

- ▶ Les élèves sont évalués par rapport à un référentiel construit par l'équipe d'EPS, en accord avec les programmes nationaux. Cette grille est mise à disposition des élèves au cours de chaque cycle d'activité physique et sportive.
- ▶ En Terminale, il y a 3 cycles d'activités : deux menus de trois activités sont proposés aux élèves en début d'année. Après chaque cycle d'activité, les élèves sont évalués lors d'une épreuve officielle du baccalauréat pour laquelle ils sont convoqués. Chaque épreuve est notée en fonction du référentiel de l'équipe d'EPS du lycée et qui a été validé par l'inspection académique. La note d'EPS de Terminale pour le baccalauréat, coefficient 6, est la moyenne des résultats obtenus à ces 3 épreuves. **UNE ABSENCE A UNE EPREUVE OFFICIELLE SANS JUSTIFICATIF MEDICAL SERA SANCTIONNEE D'UN ZERO. UN RATTRAPAGE SERA ORGANISÉ POUR TOUTE ABSENCE JUSTIFIÉE.**

ANNEXE - Sections européennes

- ▶ La section européenne permet d'obtenir la mention « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat. Pour obtenir cette mention, le candidat doit avoir obtenu :
 - une moyenne supérieure à 12/20 dans la langue vivante de la section (tronc commun) au cours du contrôle continu
 - une note supérieure à 10/20 lors d'une évaluation spécifique, passée au mois de mai de l'année de Terminale

Cette évaluation spécifique est composée à 80% d'une note obtenue à une épreuve orale et à 20% d'une moyenne des résultats obtenus sur l'année de Terminale.

Le résultat de cette évaluation spécifique est également versée dans la moyenne de la LV cible (tronc commun) et compte pour 30% de la moyenne du 3^e trimestre.

ANNEXE - POUR LES STMG

- ▶ Les supports d'évaluation sont multiples : individuels ou collectifs, écrits ou oraux.
- ▶ En Première, **le dossier d'étude de gestion comprend** : le rapport de stage, l'analyse de l'étude de gestion et la présentation orale de cette étude.
- ▶ En Terminale :
 - en **management, sciences de gestion et numérique** et en **droit-économie**, au moins un entraînement de type baccalauréat sera organisé au cours de l'année